EXCOMMVNICATION POLITIQVE, LANCE'E SVR LE CLERGE'.

Contre les ſentimens du Coadjuteur.

Où l'on verra,

I. Que le maniment des affaires d'Eſtat eſt contraire à la profeſſion des Prelats & des Cardinaux.

II. Que les Prelats qui s'ingerent dans les affaires d'Eſtat ſont des apoſtats.

III. Que les Prelats ne doiuent iamais entrer dans les Palais des Grands, que pour y porter les parolles de l'Eternité.

IV. Que ſi les Prelats ſont gens de bien, ils ſont incapables de gouuerner les Eſtats, s'ils ſont meſchants il ne faut point permetre qu'ils s'en aprochent.

M. DC. LII.

EXCOMMVNICATION POLITIQVE, lancée ſur le Clergé.

IE m'en vay pinſer vne corde, qui ne reſonnera pas trop agreablement aux oreilles des ambitieux du Clergé; & qui ne les flatera pas trop dans la demangaiſon qu'ils ont de pouſſer leur fortune iuſques dans le Miniſtere d'Eſtat: Mais quoy; puis qu'ils veulent ſe meſler du meſtier des Laïques, au preiudice de leur profeſſion; il eſt du moins à propos qu'ils ne trouuent pas mauuais que les Laïques ſe meſlent du leur, & qu'ils preſchent publiquement la verité, pendant que ces Apoſtats politiques s'empreſſent auec tant de chaleur, pour venir paroiſtre ſous les dais des Souuerains en Apoſtres du menſonge, ou en Euangeliſtes à la mode de la reforme du nouueau teſtament.

Le feu Duc d'Eſpernon diſoit ſon breuiare; pendant que l'Archeueſque de Bourdeaux paroiſſoit ſur les Tillacs des Nauires en General d'armée; Et lors que le pere Ioſeph fut enuoyé en Suede pour le traité de l'alliance, qui fut puis apres aduentageuſement concluë entre les deux Couronnes, le Chancellier Suedois dedaignant la baſſeſſe du choix de ce Moyne, demanda ſi les Am baſſadeurs de France portoient tous des Coque-luchons, où ſi c'eſtoit vne nouuelle mode affectée par celuy-cy, pour ſe faire regarder auec plus d'attention par la nouueauté de ſa poſture.

Il croit apparemment: Mais en effet, comme il le confeſſa du depuis au Conte d'Auaux, il ne trouuoit pas fort à propos qu'vn homme de cette profeſſion, fuſt entremis dans le traité d'vne alliance ſi conſiderable; Adiouſtant à ſon eſtonnement qu'il falloit bien que la dizette des Politiques fut grande dans le corps de la Nobleſſe, puis qu'on auoit eſté contraint d'en choiſir parmy les plus bas, & apparemment les plus inhabiles du Clergé.

S. Bernard n'escriuoit presque iamais à Eugene second son Disciple, qu'il ne l'exortast à maintenir les Ecclesiastiques dans l'exercice de leur profession, sans permetre qu'ils eussent iamais aucun rang dans le gouuernement des Estats, à moins qu'vne longue experience de leur vertu, n'obligeast leurs Souuerains de les arracher du sanctuaire, pour les attacher au timon de la Monarchie. Encor vouloit-il qu'vne resistance opiniastrée auec beaucoup de fermeté, fut la marque infaillible du desplaisir qu'ils auroient de se voir dans vn autre Orient; afin qu'on peut dire en suitte de ces oppositions Chrestiennes, qu'ils auroient merité ces grandeurs parce qu'ils n'en auroient point recherché la possession.

I. Ne nous amusons pas tant apres vn prelude: Mais raisonons serieusement sur ma premiere proposition; dans laquelle ie pretends faire voir que le maniement des affaires d'Estat est entierement contraire à la profession des Prelats, & que par consequent on leur fait tort, autant qu'ils se font tort eux mesmes, de s'y vouloir introduire.

L'Estat est vn corps, composé de trois membres Politiques, du Clergé, de la Noblesse, & du tiers Estat, ou du peuple. Il n'y a que deux sortes de loix, dont l'obseruation fait tout le beau concert de son œconomie; C'est à dire les loix de la Politique & les loix de la Religion: les trois membres sont esgalement obligez de respecter ces deux sortes de loix; Et les plus eminents de la Noblesse & du Clergé, n'en sont pas plus dispensez, que les plus abiets & les plus infames de la lie du peuple.

Il est neantmoins vray que ces trois membres ne sont pas esgalement commis à faire garder, comme à respecter ces deux sortes de loix. L'obseruation des loix de la Religion depend de la vigilance du Clergé La Noblesse est intendante des loix de la Politique, & si quelqu'vn du tiers Estat se peut esleuer à cet honneur par la force de son genie, il est d'abord incorporé dans le corps de la Noblesse, sans qu'il puisse desormais plus estre censé parmy les membres du tiers Estat.

Il ny a que les Democraties qui font entrer les peuples en partage de l'intendance du gouuernement : mais le commandement ou lœconomie des loix n'eſt iamais donnée à pas vn du peuple dans les Eſtats Monarchiques ; ou du moins il s'en trouue quelqu'vn que la capacité de l'eſprit puiſſe eſleuer à la gloire du gouuernement, il n'y monte iamais qu'en ſe releuant à meſme temps de la baſſeſſe du tiers Eſtat, pour prendre ſon rang parmy les commandans, c'eſt à dire dans le corps de la Nobleſſe. Car de commander & d'eſtre du peuple, cela ne ſe peut point dans les Monarchies.

Il n en eſt pas de meſme du Clerge que du peuple : les Eccleſiaſtiques ſont attachez à l'obſeruation des loix de la Religion auec des liens ou des nœuds qui ſont indiſſolubles & beaucoup plus difficilles à reſoudre que le Gordien d'Alexandre, mais qu'on ne peut neanmoins point couper ou rompre qu'auec ſacrilege. Le charactere qn'on leur a graué dans le plus beau de l'ame, lors qu'on les a reçeus dans le corps du Clergé, eſt ineffacable : tellement que comme il n'eſt permis qu'à eux d'entrer dans le *ſancta ſanctorum* pour y manier l'encenſoir, & prononcer le nom ineffaçable de *gehoua*, il leur eſt auſſi deffendu d'en ſortir, pour venir prophaner cette ſainčteté par le maniment des affaires qui ne ſont pas de leur profeſſion.

Lors qu'Ænée fut reuenu du carnage des Grecs, qu'il auoit fait tout au trauers de l'incendie, il fit ſcrupule de toucher les images des Dieux qu'il vouloit ſauuer de l'embrazement, par ce que ſuiuant la ſuperſtition de ſa creance, il n'eſtoit point encore deſcendu ſur la riuage du Xante pour s'y lauer les mains. Zaleucus ne vouloit ſeulement pas que les Preſtres de ſa loy entraſſent dans le maniment des affaires d'Eſtat : mais il entendoit outre cela qu'ils ſe tinſſent cloiſtrez pendant les cinq années de leur ſacerdoce ; & qu'ils n'euſſent iamais aucune ſorte d'accez auec ceux qui ne ſeroient pas de leur profeſſion, affin que dans cette rigueur de leur retraite, ils peuſſent mener vne vie moins corrompuë par les approches contagieuſes de ceux qui viuoient dans le commerce du monde,

Ceux qui ont leu l'hiſtoire des Romains peuuent auoir remarqué que leurs Preſtres, quelques releuez qu'ils fuſſent par

leur naiſſance ou par leur merite, n'entroient iamais dans le gouuernement prophane des affaires de la republique, qu apres que leur temps eſtoit expiré, & qu'il ny a eu qu'Auguſte lequel attentant à la ſainteté de cet eſtabliſſement, & conforme à celuy de toutes les nations du monde, entreprit de marier en ſa perſonne, l'authorité ſouueraine auec le ſouuerain Pontificat, pour ſe faire reſpecter apres s'eſtre fait redouter des peuples.

La Religion de ces pauures aueugles n'eſtoit ſainte que dans leur imagination, puis que les diuinités qui en eſtoient les objets, n'eſtoient que des diuinités ſuppoſées, & des ſtatuës d'or d'argent ou de bronze beaucoup plus precieuſes par la cherté de leur metail, que par la ſainɛteté des Dieux que ces peuples abuzés adoroit dans les erreurs de leur ignorance. Mais celle que nous profeſſons ne peut eſtre attaquée que par les impies: ſon fondement qui eſt vn Dieu en trois parſonnes ne peut eſtre esbranlé comme parle le ſaint Eſprit que par vn fol: *Dixit insipiens &c.* & le charactere qu'elle empreint ſur le front & ſur le cœur de ſes Preſtres, ne durera pas moins que toute l'eternité.

N'eſt-il donc pas vray que les Eclesiaſtiques ne peuuent ſortir du ſanctuaire, qu'en faiſant tort à leur profeſſion, qu'ils ne ſçauroient iamais garder auec trop de ſainteté; & que l'ambition ne leur peut faire outrepaſſer ces termes qui leur ſont preſcrits qu'auec ſacrilege; puis qu'en les tranſgreſſant ils ſe mettent en vn peril euident d'y raporter des mains toutes polluées par des attouchemens prophanes, & des cœurs tous corrompus par le commerce des choſes du monde.

Au reſte puis qu'il eſt vray que le charactere du ſacerdoce eſt ineffaçable: & que comme dit S. Innocent Pape, c'eſt le ſceau de Dieu, marqué ſur le front de ceux qu'il veut détacher des employs du ſiecle, pour les atacher au miniſtere de la ſainteté: N'eſt-il pas encor plus vray que c'eſt vn engagement indiſpenſable, & que ce beau titre d'ineffaçable, marque vn attachement qui ſemble ne pouuoir iamais compatir auec vn autre profeſſion.

Mais inſiſtons encor vn peu plus viſiblement ſut cette matiere:

& voyons vn peu dans le sentimēt des Peres qu'est ce qu'vn Ecclesiastique: mais sur tout vn Prelat;pour conclure plus infailliblement que la profession d'vn Ecclesiastique ne peut nullement compatir auec la profession d'vn Ministre d'Estat

Puis que I. C. a transferé tout son pouuoir aux Prestres, il est sans doute, que c'est auec dessein de leur faire continuer sa profession pour la sanctification du monde; & d'en faire comme les heritiers & les dispensateurs de ces beaux tresors qu'il auoit porté des espargnes du firmament pour en enrichir la pauureté de nostre nature, espuizée par la preuarication du premier des criminels.

Aussi lors que S. Irenée parle des Prestres, il dit conjointement auec tous les Peres de l'Eglise, que ce sont des veritables Apostres choisis du Ciel auec le mesme dessein que les douze, & laissés dans l'Eglise, pour contrequarrer la puissance de ses ennemys, pendant la succession de tous les siecles iusques à la closture du monde.

Et certainement il n'en faut douter, puis qu'ils ont aussi bien qu'eux le pouuoir de lier & de resoudre, comme dit saint Eucher, & que l'Eglise leur applique les mesmes ordres, & leur donne les mesmes commissions,que Dieu donnoit à ses Apostres lors qu'il conuersoit visiblement auec les hommes

Si les Prestres & sur tout les Prelats sont obligez de s'attacher à l'employ des Apostres, ou si pour parler encor plus energiquement; & comme il n'en faut nullement douter ils sont eux mesmes des Apostres. Il est infaillible que Dieu les a apellés à cette profession auec mesme dessein, & qu'il ne les a sequestrés du commerce du monde par cet attachement qu'il leur a donné que pour éclairer le reste des hommes par les esclatantes lumieres de leur conduite; & pour les faire viure dans le mespris de tout ce qui ne merite pas d'estre l'objet de nos affections, affin de nous attirer par leur exemple a l'exercice d'vne semblable vertu.

Ainsi lors que nous voyons que les particuliers se font imposer le rang du sacerdoce par le Ministere des Prelats qui sont comme les œconomes ou les dispensateurs de cette

822

authorité. Nous p ouuons dire auec saint Cyprien que IESVS-CHRIST leur tient le mesme langage, qu'il tenoit autrefois à ses Apostres lors qu'il les appelloit du commerce du monde pour les attacher à sa suitte, comme par exemple: *quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possede ne peut pas estre mon disciple: Va vends tout ce que tu as & donne le aux pauures: ne portes ny chausslure, ny sac, ny pochete*, & plusieurs choses semblables qu'on trouue presque à toutes les pages du Nouueau Testament.

Ie voudrois bien sçauoir qu'est-ce que Messieurs du Clergé mais sur tout les ambitieux ont respondu, lors qu'en se faisant enrooler sous les estendarts de I. C. ils ont entendu que la voix de Dieu leur faisoit secrettement retentir dans les cœurs les mesmes paroles, qu'il disoit autrefois de sa propre bouche, à ceux qu'il faisoit l'honneur d'appeller à la participation de son Apostolat.

Ont ils respondu qu'ils ne ietteront ies yeux sur les grandeurs du monde, que pour en faire de plus illnstres marchepieds à l'esleuatiou de l'humilité chrestienne? Ont ils protesté qu'ils renonçoit sincerement à toutes les esperances des possessions du monde, pour meriter l'honneur d'estre les disciples d'vn si pauure maistre? Ont ils promis qu'ils ne s'étudieront desormais qu'à faire mespriser les choses perissables, par l'exempie qu'ils en donneroient? Bref ont ils bien engagé leurs parolle qu'ils viuroient & mourroient dans la perseuetance de cette illustre profession; & qu'ils ne seroient iamais si laches que de regarder en arriere, pour reprendre leur premiere route au prejudice du serment qu'ils en auroit donné.

Ie me crains bien que non: mais enfin s'ils ne l'ont pas fait c'est du moins ce qu'ils ont deu faire auec vn engagement si indispensable, qu'il ne leur est pas plus permis de renoncer à la qualité d'Apostres que d'effacer de leur ame le charactere de Prestres, ce raisonnement faitvoir que la profession des Prelats est essentiellement contraire à celle qui concerne le maniment des affaires d'Estat.

Quels

Quels sont les engagemens d'vn Prelat ou d'vn Apostre, car c'est le mesme; ce sont de renoncer au commerce de toutes les choses du monde, pour ne s'attacher qu'à la predication de l'Euangile ; de fermer les yeux à toutes les grandeurs ébloüissantes du siecle, pour ne les ouurir qu'à la contemplation des veritables grandeurs de l'eternite : de se despoüiller du soing des choses humaines, pour ne prendre que celuy qui concerne les interests du Christianisme; de trauailler à l'instruction des infidelles ou à la conuersion des heretiques ; Ie laisse le reste qu'on peut dire là dessus au iugement du Lecteur.

Quels sont maintenant les engagemens d'vu homme ou d'vn Ministre d'Estat : Voyés les contradictoires à ceux d'vn Prelat & vous les trouuerés tous: les charges, les gouuernemens, les soins de la guerre & de la police, la dispensation des faueurs des souuerains, les traités des alliances, les punitions des criminels d'Estat ; les intendances des mers, & tous les autres employs de cette nature, sont commis à la prudence des Ministres d'Estat: ô qu'ils auroient bonne grace entre les mains d'vn Apostre : & les Prelats, s'ils n'estoient tombés dans le sens reprouué par l'aueuglement insu portable de leur ambition, ne deuroient-ils pas voir, que les affaires d'Estat ne sont pas de leur gibier ; & qu'ils ne deuroient les regarder, que pour en publier les vanités par le zelle de leurs predications.

Mais bien loin de s'y comporter de la sorte nous en voyons encor tous les iours, qui polluent la pureté de leur sacerdoce par le débordement de leur ambition ; qui profanent la sainteté de leur Ministere par les souplesses de leur politique, qui font les Courtizans au lieu de faire les Apostres ; qui preschent ou fomentent la diuision au lieu d'exorter le monde à l'vnion ; qui frequentent plus souuent dans les Palais que dans les Hospitaux : qui briguent auec plus d'ambition de passer pour gens d'esprit que pour gens de bien ; qui cabalent & iour & nuict ; qui font des emprunts im-

menſes de tous coſtez, pour auoir de quoy fournir à l'auarice de ceux qui ſe iettent dans leur party; qui font ſemer de faux bruits au prejudice de la reputation d'autruy; bref qui ne font rien que tout ce qu'ils ne deuroient pas faire, s'ils vouloient viure dans les termes de leur profeſſion. *Marquez la chaſſe Monſieur le Coadjuteur.*

II. Si le maniment des affaires d'Eſtat eſt contraire à la profeſſion des Prelats; ie puis fort facillement prouuer que les Prelats qui s'ingerent dans le maniment des affaires d'Eſtat, ſont des Apoſtats: Il eſt auſſi facille d'en eſtablir que d'en auancer la propoſition comme ie m'en vay faire voir par la raiſon & par l'hiſtoire.

Premierement pour ce qui touche la ſignification du mot *Apoſtat*, en general; quiconque deſerte vn party auquel il s'eſtoit engagé par les atachemens de l'honneur; pour embraſer celuy qui luy eſt contraire, doit eſtre cenſé parmy les Apoſtats: Et c'eſt de ce terme que les Ephores dans Sparte ſe ſeruirent autrefois, pour deshonorer la memoire des ſoldats, que le deſaſtre de Leuctre auoient fait ranger du coſté des Thebains. C'eſt auſſi de ce meſme terme d'Apoſtats que les Atheniens baptiſerent quinze Tranſfuges pour auoir honteuſement pris le party de Xerces, pendant que le braue Leonidas batoit la plus nombreuſe de toutes les armées dans le detroit des Termopiles.

Dans cette ſignification, les Ecleſiaſtiques qui s'ingerent dans le maniment des affaires d'Eſtat, ſont de veritables Apoſtats, puis que comme ie viens de prouuer dans ma premiere partie. ils ſe iettent dans vn employ dont la profeſſion ne ſçauroit nullement compatir, auec celle qui les engage; & auquel ils ſe ſont obligez de renoncer par l'attachement qu'ils ont deuoüé à la Religion.

Neantmoins le mot d'Apoſtat dans l'vſage, marque vne deſertion plus criminelle, que la precedente, en ce qu'on ne s'en ſert que contre ceux, ou qui ont tourné caſaque à la veritable Religion pour embraſſer quelque creance con-

traire à l'ortodoxe, ou qui de la ſolitude d'vn Cloiſtre dans lequel ils auoient enchainé leur liberté par les attachemens d'vne profeſſion publique; ſe ſont rejettés dans le ſiecle, pour y conſommer le reſte de leur vie : Ce mot d'Apoſtat ſe peut apliquer à Luther dans toutes les deux ſignifications, puis que non content de s'eſtre defroqué apres s'eſtre froqué par veu ſolemnel, il a comblé toutes ſes impietés par la derniere de toutes, c'eſt à dire par l'eſtabliſſement d'vne hereſie.

Que doit-on dire d'vn Ecleſiaſtique, qui tente toutes les voyes des ſoupleſſes & des intrigues, pour trouuer vne entrée & ſe frayer quelque chemin dans le gouuernement de l'Eſtat ? On peut du moins aſſeurer que s'il eſtoit homme de bien, il ſe tiendroit à l'exercice de l'Eſtat auquel tout le monde ſçayt qu'il s'eſt engagé par vne profeſſion publique; & que bien loin de rechercher tous les moyens pour en ſecoüer le ioug, qu'il ne peut abandonner qu'auec vn ſcandale public; il tourneroit à gloire par les ſeuls principes de l'honneur, s'il n'eſtoit plus ſenſible aux remords de ſa conſcience, d'y conſommer le reſte de ſes iours.

Ce ieune homme qui s'eſtoit attaché à la ſuitte de I. C. dans l'Euangile, & qui ſuccomba à la paſſion de reuoir ſes parens, fut condamné par ſon maiſtre, & declaré incapable de meriter aucun rang parmy ſes Diſciples, dont les Preſtres & les Prelats ſont auiourd'huy & ſeront les ſucceſſeurs iuſqu'à la cloſture du monde. Methodius & l'Abbé Rupert ont bien ozé qualifier ce pauure ieune homme du titre d'Apoſtat, quoy que neantmoins il n'eut autre deſſein que de reuoir encor vne fois ſes parens, à condition qu'il ſe reuiendroit attacher à la ſuitte de I. C.

Mais l'Abbé Rupert raiſonnant principallement ſur cette foibleſſe de ce ieune homme, dans laquelle à grand peine pourroit on iuger vn peché veniel, ſi la deſertion en eſtoit conſiderée par nos ambitieux ; trouue neant-

moins qu'elle estoit bien considerable, apres vn engagement du contraire, lié par vne profession publique ; & soustient hautement que quoy qu'en apparence cette foiblesse de ce ieune garçon ne fut qu'vne simple pamoison de cœur causée par le souuenir de ses proches, c'estoit en effet vne veritable apostasie, qui luy faisoit lacher le pied par cette apparence trompeuse, pour le r'engager plus inuinciblement au train de sa premiere vie.

Ie frissone d'horreur & les cheueux m'herissent en teste, lors que ie iette mes yeux, sur les poursuittes estonnantes que plusieurs de nos Prelats font auiourd'huy, pour deserter scandaleusement la profession de leur Apostolat ; & pour renoncer par vne apostasie, dautant plus criminelle, qu'elle est ménagée par toutes les souplesses de la plus noire ambition ; à l'honneur qu'ils ont eu d'auoir esté choisis pour entrer au nombre des Apostres & parmy les Disciples de I. C.

Vn auarice de trente deniers fit apostazier le plus detestable de teus les traitres : On apostazie auiourd'huy dans l'Estat pour des millions ou pour les esperances qu'on a de les emporter. L'Eslection de sainct Victor Pape, & la promotion d'vn particulier preferé à Tertulien pour l'Euesché de Cartage, fut cause que ce grand homme se reuolta contre l'Eglise : si nos Prelats ou nos nouueaux Cardinaux ne se cabrent point pour les grandeurs de l'Eglise, ils font ioüer toutes sorte de ressorts pour en sortir affin de n'en garder que les titres & des rentes qu'ils y ont gagné ; & pour lesquelles seulles ils y estoient entrés à dessein d'en sortir par la porte de l'ambition, ie ne nomme ny les Euesques ny les Archeuesques, ny les Coadjuteurs. Mais ie pense qu'il ne faut pas estre grand deuin, pour deuiner à qui i'en veux.

Mais

Mais pour conclure contre l'ambition des Prelats & pour leur faire voir qu'ils apostasient à mesme temps qu'ils s'ingerent dans le maniment des affaires d'Estat, ie m'en vay les batre d'vn raisonnement à l'espreuue. Messieurs les Prelats ambitieux ne nient pas qu'vn Religieux qui s'est attaché au Cloistre, par vne profession publique, ne tombe dans l'Apostasie, lors qu'il vient à retracter son serment par vne desertion criminelle de cette vie Monastique, pour rentrer dans le commerce du monde qu'il auoit abandonné.

Dans cét Estat ce pauure defroqué à beau faire, qu'il fasse plus de charitez qu'vn Saint Iean l'Aumonie; qu'il se plombe la poictrine plus qu'vn S. Hierosme; qu'il viue plus longtemps dans les deserts, qu'vn S. Hilarion; qu'il souffre plus de martyres qu'vn Saint Clement Euesque d'Ancirer. S'il est hors du Cloistre auquel il s'est engagé par vne profession publique c'est vn apostat. A moins qu'il n'en soit sorti par le commandement du S. Siege pour remplir quelque eminente dignité dans l'Eglise.

Quoy, Messieurs les ambitieux, n'est-ce pas par vne profession publique que les Prelats se sont deuoüés au gouuernenement de l'Eglise? les attachements qui les engagent à l'œconomie de la Religiõ, ne sont-ils pas du moins aussi indissolubles, que ceux lient les particuliers à la dependance de la vie Monastique? N'est-ce pas auec vn serment tout particulier que les Prelats se sont voüez à n'espouser iamais d'autres interests que ceux de l'Eglise? Et puis que les particuliers sont apostats, par ce qu'ils rentrent dans le maniment des affaires, au preiudice du vœu qu'ils auoient fait, par vne profession publique; pourquoy pretendez vous que les Prelats, n'apostasieront pas, lors que malgré l'engagement d'vne semblable & plus pressante profession publique, qui ne leur permet pas de se departir iamais de la presence du sanctuaire, ils renonceront à toutes ces obligations, pour s'insinuer dans le gouuernement des Estats.

Le particulier qui se detache du corps de ses semblables par vne desertion publique & libertine, n'interesse que le re-

D

pos de sa seulle conscience : Mais le Prelat qui s'engage à vne conduite estrangere, au preiudice de l'attachement qu'il est obligé d'auoir pour les seuls progrés de l'Eglise, desrobe à des millions, les soings particuliers qu'il doit prendre pour le salut de leur ame : Et ce que ie supplie tres humblement les Prelats de considerer, les Religieux qui sortent du Cloistre pour rentrer dans le commerce du monde, ne sortent que du chemin & de la voye de la Sainteté, comme toute la Theologie confesse ; au lieu que les Prelats, qui quittent leur profession pour s'ingerer dans celle de gouuerner les Estats, sortent de l'Estat de la Sainteté ; & sont par consequent plus criminels, que ceux, qui dans leur imagination pour le moins, ne quittent vne voye de Sainteté que pour en trouuer vn autre.

Ceux qui s'ingerent dans le gouuernement de l'Estat, qui battent les pauez iour & nuit pour grossir vn party ; qui font courir de faux bruits pour descrier le party de la Cour & le party des Princes, qui pratiquent secretement les Religionnaires pour les engager dans leurs Monopoles ; qui ne sont iamais dans les Eglises, que lors que les plus impies mesmes font scrupule de s'en absenter & ceux-la dis-ie, trauaillent beaucoup pour tomber dans vne apostasie publique, & pour estre excommuniez dans l'estime de tous les gens d'honneur. *Parez à ce coup, si vous pouuez, Monsieur le Coadjuteur.*

III. Mais quoy : est-il possible que les Palais des grands soient inaccessibles au Clergé ? l'entrée de ces maisons illustres ne peut-elle iamais estre accordée aux Prelats ? & faut il qu'il n'y at que les gens de bien du moins dans leur profession, qui puissent en estre exclus ? A Dieu ne plaize que ie sois de ce sentiment ; l'Illustre titre de tres-Chrestien que les Roys de France portent, ne leur auroit point esté accordé par les suffrages de tant de Papes, si leurs maisons Royalles, ou les Palais de ceux qui sont les plus proches de leurs personnes estoient ouuertes à toute sorte de monde pendant qu'elles seroient fermées aux Princes de l'Eglise.

L'accez des Louures doit estre ouuert à tout le monde, il est vray; mais les Prelats n'y doiuent iamais entrer que pour y porter les parolles de l'eternité. S. Ildephonse ce grand defenseur des interests de la Vierge, n'entroit iamais dans la Cour de Sanches son Roy que deux fois en l'année, & ses entrées y estoient si redoutables, qu'on voyoit vn mois auparauant vne notable reforme dans les mœurs de tous les Courtisans. Gaston Phœbus Roy de Nauarre n'auoit iamais d'autres reproches à faire à Pierre de Moncade Euesque de Pampelune, que sur l'espargne de ses visites qu'il ne luy reïteroit pas plus souuent que les veilles des Festes mobiles. Si la brutalité de Theodoric Roy des Gots n'eut eu besoin des inuectiues d'vn satiriste Chrestien, S. Fulgence Euesque de Ruspe, ne l'eut pas si souuent importuné de ses visites.

Lors que S. Ambroise alloit dans la Cour de Theodose ce n'estoit à autre dessein, que de luy remettre deuant les yeux le carnage de Thessalonque, pour luy en faire pleurer l'iniustice auec des larmes de sang: Louys XII. disoit que parmy les Prelats, il n'y auoit que Bertrand de Guilleraques, dont la vertu luy estoit connuë par l'experience qu'il en auoit qui luy pleust en sa Cour.

Les Prelats ne doiuent auoir d'autres guides pour se conduire vers les Palais des grands, que leurs propres vertus: l'humilité ne leur en doit monstrer le chemin, que pour leur faire attaquer l'arrogance des potentats, & la superbe de leurs vanitez. La charité leur doit porter le flambeau pour en aller rechaufer la froideur de leur deuotion & de leur pieté. Sa patience leur doit seruir de motif, lors qu'vn reuers impreueu causé par quelque necessité de nature, ou par quelque reuolution d'Estat, exige de leur charité qu'ils s'entremetent dans la consolation de leurs souuerains. Bref si les Prelats ne font marcher toutes les vertus pour estre les guides de leurs pas, lors qu'ils vont entrer dans les Palais des grands, il ne faut point douter que s'ils ne bronchent au seüil de la porte, ils ne marcheront d'vn plein pied vers le Cabinet de leurs souuerains qui pour y seruir d'objet de risée à tous

les mespris de la Cour.

Les maison des Consuls ou des Dictateurs dans la Republique Romaine, n'estoient fermées qu'aux Souuerains Pontifes & aux Prestres de Mars & de Iupiter; & la raison que Solin en allegue, & qu'il a emprunté des recherches d'Alexander ab Alexandro, c'est que les Legislateurs n'ont pas trouué à propos, que la sainteté s'allant prostituer à la flaterie des puissances, & qu'on vit les maisons des Gouuerneurs des Estats battuës par ceux qui ne doiuent iamais paroistre, que pour faire adorer en leurs personnes les éclats de la sainteté.

Cette seuerité me semble vn peu trop austere. Ie ne demãde pas que les Palais des grands ne soient point ouuerts aux Prelats; parce que ie sçay fort bien qu'il est necessaire qu'ils y entrent quelquefois pour y porter les oracles des veritez de la foy: Mais ie souhaitterois bien qu'on n'y en vit iamais entrer qu'auec l'aprobation generalle des peuples; qu'on ne dit pas en les y voyant, qu'ils y seroient allez à dessein de broüiller l'Estat & de rompre la ligue des gens de bien; qu'ils n'affectassent pas d'y trouuer de l'accez à des heures induës & comme à la dérobée; qu'ils y parussent ouuertement sans rougir de la presence de qui que ce fut; qu'ils n'y brassassent pas des desseins secrets au preiudice de la tranquillité publique; & que les peuples qui les y verroient entrer, bien loin de les accueillir auec des imprecatons & des anathemes, les accompagnassent plustost auec des acclamations dignes de leur vertu. *Si i'osois vous nommer, ie ne celerois pas vostre nom, Monsieur le Coadjuteur.*

IV. Les simples ne manqueront sans doute pas de se rebuter de cette derniere proposition, qui choque d'abord du moins aparemment le sens commun. I'aduoüe bien que si les Prelats ne sont pas gens de bien, il est à propos qu'on ne les admete point dans le maniment des affaires; mais il semble qu'il n'y a point raison de dire, que si les Prelats sont gens de bien ils sont incapables de gouuerner les Estats. Raisonnons sur ce sujet.

Vn

Vn Estat pour estre bien gouuerné, demande vne capacité qui soit bien consommée dans l'exercice de la Politique du monde: car ie ne pense pas que le gouuernement de l'Estat peut reüssir au gré de ceux qui l'auroient en main, à moins que par vne longue experience de souplesses & d'intrigues, il n'eut apris de trouuer le demeslé de toutes les conjonctures, que les ialoux & les mescontens font naistre dans la conduite des Monarchies.

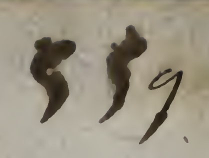
Cette capacité parfaite de la Politique du monde ne s'aprend iamais que dans l'experience, & dans l'vsage des affaires, que les Ministres manient tous les iours pour les necessitez de l'Estat; car de n'en sçauoir qu'autant qu'on en peut auoir appris, ou dans la lecture des Historiens, ou dans la conuersation des sçauans, c'est n'en sçauoir, ce me semble, qu'autant qu'il en faut, pour brõcher à chaque pas pour vne presomption impertinente, d'vne capacité qui ne peut estre consommée, qu'apres qu'il aura reconnu la fidelité de ses speculations dans la pratique. Louys XI. disoit à ce propos qu'il faisoit plus de cas d'vne petite experience que d'vne grande capacité de genie; Et Philippes second Roy d'Espagne, ne permettoit iamais que des Ministres d'Estat entrassent dans le Conseil, à moins que la capacité de leur genie, n'eust receu son acheuement d'vne experience de vingt ans. C'estoit aussi tout le conseil que le Cardinal de Granuellan donnoit à Marguerite d'Autriche, Gouuernante des Pays-bas, & fille naturelle de Charles-Quint.

Ie demandrois maintenant caution, pour ne douter point d'vne vertu qui se seroit conseruée dans l'exercice d'vne longue politique sans alterer en aucune façon sa pureté. Les Historiens disent bien qu'il est de certains fleuues, qui rompent les vagues de la mer auec les torrents impetueux de leurs eaux sans corrompre en aucune façon la douceur qu'ils auoient dans leur premier sein. Mais cela n'est vray que dans les fables, que rapportent ces beaux miracles, aux Metamorphoses, du siecle d'Or.

La pureté se corrompt plus facilement par des approches contagieuses du vice, que la corruption ne se purifie par le commerce de la vertu. Estre obligé de viure dans les souplesses d'vne politique continuelle, sans alterer en aucune façon la candeur de la simplicité Chrestienne; c'est vn miracle plus grand que celuy que Iosué fit lors qu'il arresta le cours du Soleil: manier les Finances de tout vn Estat, sans y attacher son auidité naturelle, & sans violer l'amour de la pauureté, c'est estre vn Tantale Politique Chrestien, mais c'est se pouuoir se rassasier, & souffrir neantmoins plûtost les rigueurs de la faim; auoir toute sorte d'objets deuant ses yeux, & ne se départir neantmoins iamais de la presence de Dieu, c'est faire par nature ce que les Anges font par grace, c'est à dire, c'est faire l'impossible.

Est il donc possible qu'vn bon Prelat puisse auoir les vertus d'vn Ministre d'Estat: ou bien est-il possible qu'vn bon Ministre d'Estat puisse viure en veritable Prelat? Est-il possible qu'il soit chaste au milieu du débordement & de la corruption? qu'il ait l'esprit pauure pendant qu'il aura les mains pleines; qu'il ne soit point vindicatif, pendant que l honneur mondain l'obligera de prendre feu à toute apparence d'affront, & qu'il viue dans la simplicité Chrestienne, pendant qu'il sera forcé par la necessité de sa condition, de faire constamment iouër toutes les ruses de sa Politique. Ie ne le croy pas, ie n'ay du moins pas iamais leu que les Papes ayent canonisé aucun Ministre d'Estat, à moins qu'il n'eut premierement renoncé à cette charge, pour aller mourir plus asseurément dans le lict des saints.

Ie conclus donc de là que si les Prelats sont gens de bien, ils ne doiuent point gouuerner les Estats, pour les en exclure s'ils sont mauuais, ie pense que c'est vne necessité qui n'a pas besoin de preuue: que peut-on cependant dire des Prelats qui n'ont point de plus forte ambition que celle de se pousser dans le Ministere d'Estat; qui ne reposent ny iour ny nuict, pour grossir vn puissant party; qui



fourbent les vns & les autres pour les amuser tous par ce commerce d'intringues ; qui ralentissent la ferueur des plus échauffez pour prolonger les desordres : qui sement des calomnies pour faire naistre de nouuelles haines publiques ; qui fomentent des soubçons dans les esprits des grands pour causer de nouueaux schismes d'Estat. Ne nous font-ils pas desia pressentir la verité que ie viens de déduire : qu'vn Prelat ne peut iamais estre homme de bien & Ministre d'Estat : m'entende qui voudra, ie ne me suis desia que trop expliqué.

FIN.